

Loi sur les télécommunications

Notification d'une procédure de révocation

Une procédure de révocation, basée sur la législation des télécommunications, a été introduite à l'encontre de la/des personne/s suivante/s:

Ouverture de révocation

- Sàrl JLC-Résidence Excellio, Chemin de la Chaux 120, F-74140 Veigy-Foncenex

Le courrier mentionné peut être demandé par le destinataire à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication

Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

Téléphone +41 (0)32 327 55 11

Fax direct +41 (0)32 327 55 28

Loi sur les télécommunications. Notification d'une procédure de révocation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	10
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	06.03.2007
Date	
Data	
Seite	1545-1545
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 407

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.